

Date de publication : **24/11/2021**

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Hervé ALONCLE, appartenant au groupe Agence Française de Développement (ci-après « AFD »), à l'effet de :

- signer le bail relatif à la location d'un appartement à Bruxelles, pour un coût maximum du loyer de 2100 EUR /mois, dans le cadre de sa mise à disposition auprès de la Commission européenne,
- accomplir tous actes se rapportant à cette location, y compris tous les actes relatifs aux démarches et procédures nécessaires,
- accomplir tous actes relatifs au paiement de tous droits d'enregistrement dus en relation avec cette location.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD. Elle prendra fin au plus tard à la fin de la mise à disposition de l'intéressé.

Fait à Paris, le 29 octobre 2021
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX